

« Comprendre pour agir »

Avec le soutien financier de :

FRANCE FILIERE PECHE

REGION BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE REGION Nouvelle-Aquitaine  
L'Agria, trois Régions pour promouvoir la pêche et l'aquaculture

EN QUELQUES MOTS

- **Durée** : 30 mois Novembre 2015 à avril 2018
- **Budget** : 736 975,54€
- **Porteur** : AGLIA
- **Partenaires** : CRPMEM de la façade, CDPMEM bretons, IUEM (partenariat scientifique), pêcheurs
- **Invités aux COPIL** : AFB, DIRM NAMO, DREAL, animateurs Natura 2000



Natura 2000 DURABILITÉ  
Connaissances Interactions  
empiriques engins/habitats  
Analyse de risques  
DRAGUES / MAËRL PÊCHEURS



CONTACTS

Coordination du projet :  
AGLIA  
Elodie Etchegaray  
etchegaray.aglia@orange.fr  
05 46 82 60 60

Coordination des actions  
sur les sites pilotes :  
CRPMEM Bretagne  
Julien Dubreuil  
jdubreuil@bretagne-peches.org  
02 98 10 10 91

> Les pêcheurs agissent grâce à un programme opérationnel

Le projet DECIDER (**DiagnostiC des Interactions engins/habitats : exemple Dragues maERL**) est né de la volonté de la filière pêche de se doter de moyens d'évaluation de son activité. Ce projet s'inscrit dans le contexte d'une **démarche réglementaire** Natura 2000 : l'**analyse des risques** de dégradation des habitats d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle.

Les objectifs du projet

**AGIR** avec les pêcheurs professionnels

**PROPOSER** des actions adaptées aux spécificités des sites

**COMPRENDRE** et **EVALUER** la diversité des situations pour éviter une généralisation des mesures

**PARTAGER** une méthodologie commune et robuste à l'échelle de la façade

Un cas d'étude

Pour développer cette méthodologie, le projet s'appuie sur un cas d'étude. Les dragues sont potentiellement amenées à interagir avec le maërl, une algue calcaire. Les bancs de maërl sont des habitats à fort enjeu de conservation, très présents sur les sites Natura 2000 bretons. C'est pour ces raisons que l'Agria a choisi de se pencher sur un sujet d'actualité : les **interactions dragues/maërl en Bretagne**.

Pourquoi mettre les pêcheurs au cœur de l'action?

**PRENDRE EN COMPTE** le point de vue de ceux à qui l'on va demander d'opérer des changements au quotidien

Avoir un **DIAGNOSTIC COMPLET** qui fasse **CONSENSUS**

Permettre aux pêcheurs de **S'APPROPRIER** la démarche

**PROPOSER** des solutions durables pour l'environnement et la filière

> Les premiers résultats



- + de **60 dragues** identifiées
- Des **connaissances hétérogènes** sur le maërl et **pas forcément à jour**, difficiles à harmoniser du fait :

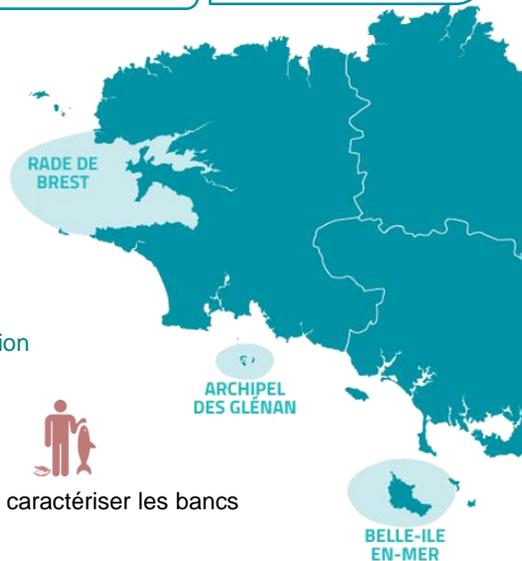
- De **nombreux termes** pour désigner le maërl
- Des **référentiels disparates** sur sa catégorisation
- De la **mobilité** du maërl.



- Des **études terrain** qui ont permis de caractériser les bancs de maërl :

- Sur des sites où il y avait **peu de données / des données anciennes**
- Sur des zones où les pêcheurs n'étaient **pas d'accord** avec les cartes officielles d'après leurs observations terrain.

- Des **connaissances empiriques** des pêcheurs reconnues.
  - En amont des campagnes océanographiques pour **prioriser les zones d'étude** (enquêtes terrain, groupes de travail)
  - En recensant les perceptions des différents acteurs dont les pêcheurs, lors d'**enquêtes sociologiques**.



Des résultats reconnus

**Légende des valorisations**  
Publication scientifique  
**COLLOQUES RÉUNIONS NATURA 2000**  
PRIX DE CONCOURS





# > Focus sur Belle-Ile-en-Mer

## Contexte et dynamique sociologique du site

- La composition du **maërl** est **très variable** à l'échelle du banc. Le banc est jugé en **bon état de conservation général**.
- La plupart des pêcheurs disent **qu'ils ne draguent pas dans les bancs de maërl**. Ils localisent les **bancs de maërl vivant** « à la côte », là où ils ne vont pas pêcher.
- Les pêcheurs désignent le maërl sous **d'autres termes variés**.
- Le **maërl n'est pas apprécié dans les dragues**, car il peut les colmater.

## Un exemple appliqué de la philosophie de DECIDER

DECIDER repose sur plusieurs principes liés au traitement des **problématiques environnementales** :

- Les réflexions doivent se baser sur des **données objectives et étayées** et répondre à des **objectifs précis**.
- A chaque étape d'un processus, les **professionnels doivent être impliqués**.
- Les **conséquences économiques et sociales** de chaque mesure doivent être évaluées.
- Il est nécessaire de réfléchir à des **mesures d'évitement / réduction** avant toute interdiction.
- Dans la mesure du possible, lorsqu'il s'agit de pêche professionnelle, les **mesures** doivent être **adoptées par le CRPME**.

## La campagne océanographique *Réalisée par : Bio-littoral. Année : 2016.*

Des zones « **focus** » ont été identifiées avec les **professionnels**. Les secteurs où il n'y avait **pas de consensus** entre leurs savoirs empiriques et les données scientifiques des cartes, historiques, nécessitaient des données plus fines.

Les données historiques ont été complétées et mises en perspective en actualisant la **carte** du banc de maërl de la côte Est, en précisant ses **caractéristiques** (fonctionnement, structure, faune).

Le **banc de maërl est passé du moins connu de Bretagne au plus connu**. Les **zones fonctionnelles, produisant le banc de maërl, ont été localisées**. Les résultats sont valorisés dans une **publication scientifique**.

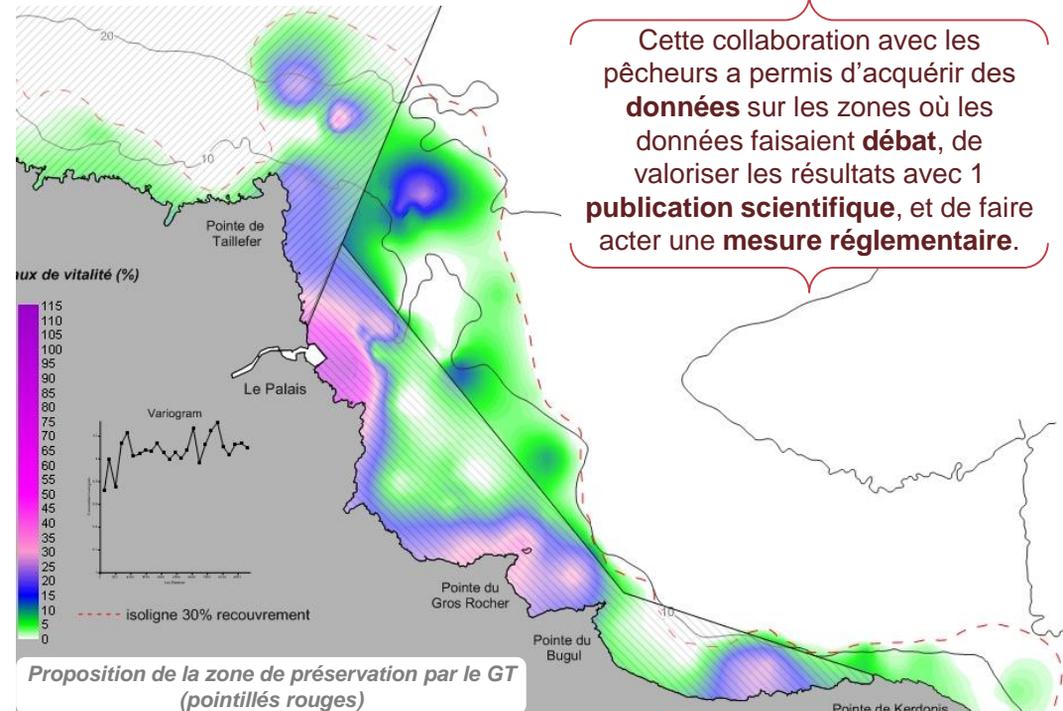
**1 publication scientifique sur le site de l'Aglaia.**  
« La cartographie fonctionnelle comme outil de gestion d'un habitat patrimonial »

## La dynamique du groupe de travail, un facteur clé de succès

Après la présentation du projet en **Commission Coquilles Saint-Jacques**, le **groupe de travail** a fait part de son **expertise de terrain** pour prioriser les zones « focus ».

Lors de la présentation des résultats de l'étude terrain, le groupe de travail a discuté des actions potentielles pour préserver le maërl. Le groupe de travail a alors proposé au CRPME Bretagne de **délimiter une zone de préservation des zones fonctionnelles du maërl où la pêche serait interdite**.

La proposition a été validée par le **CRPME**, en Commission thématique, puis au Bureau des élus, **dans une délibération**. Elle a valeur **réglementaire** avec son approbation par **l'arrêté n°2017-15388 du préfet de Région de Bretagne**. L'interdiction de pêche est depuis entrée en vigueur. Les résultats, présentés au **COPIL Natura 2000**, seront intégrés au **nouveau DOCOB**.



Cette collaboration avec les pêcheurs a permis d'acquérir des **données** sur les zones où les données faisaient **débat**, de valoriser les résultats avec **1 publication scientifique**, et de faire acter une **mesure réglementaire**.

# L'analyse de risques

**Références juridiques :**  
→ Circulaire du 30 avril 2013  
→ Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages.

C'est une démarche réglementaire pour évaluer les effets potentiels de la pêche sur les **habitats marins** identifiés par **Natura 2000**. Les résultats permettent de concilier un **état de conservation favorable** des milieux et des **activités humaines pérennes**, à travers le plan de gestion (DOCOB). L'analyse de risques se base sur une **matrice** développée par le **Muséum National d'Histoire Naturelle** (sensibilité des habitats) et **IFREMER** (identification des pressions), qui est remplie sur la base de la **littérature scientifique européenne**. Des chargés de mission au sein des **CRPME** travaillent actuellement à sa mise en œuvre locale, en partenariat avec l'Agence Française pour la Biodiversité.

